

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE



DE TARBE ET DE BIGORRE

## LABORATOIRE MÉMOIRE VIVANTE

Les Pieds-Noirs à Tarbes  
Arrivée, accueil, intégration, aujourd'hui.

### CONTRAT DE CONFIANCE

#### CÔTE DU FICHER:

**CE CONTRAT PORTE SUR LES USAGES QUI POURRONT ÊTRE FAITS DES DONNÉES (ENTRETIENS FILMES) ET DES DOCUMENTS (ARCHIVES PRIVEES)**

#### **Entre**

M.:

Interviewer intervenant dans le cadre de L' UTL-TB

Mme:

Interviewer intervenant dans le cadre de L' UTL-TB

#### **Et**

M.:

interviewé

Mme:

interviewée

- **ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE INTERVIEWÉS & L'UTL-TB REPRÉSENTÉE PAR SES INTERVIEWER(S).**

#### **L'interviewé**

- Article 1 : Autorise la captation, ainsi que la diffusion *anonyme [pendant un délai de x années] ou nominative* du contenu validé de ses entretiens vidéos sur tout types de supports dans le cadre d'actions de recherches d'études et de diffusion culturelles ou scientifiques de l'UTL-TB.
- Article 2 : Cède l'intégralité de ses droits sur cet enregistrement.
- Article 3: Autorise l'UTL-TB à verser aux Archives départementales ses enregistrement à des fins de conservation et de recherches scientifiques.
- Article 4 : Autorise, si le cas se présente, l'UTL-TB l'utilisation de mes archives privées dans les mêmes conditions qu'aux articles premier et deuxième.

#### **L'UTL/TB , représentée par ses interviewers, s'engage:**

- Article 5 : A retranscrire le contenu de l'ensemble des entretiens,

- à les soumettre à le ou les interviewés qui les valideront. A leur montrer les vidéos réalisées pendant leurs entretiens afin qu'ils donnent aussi leur aval.
- Article 6 : A reproduire ses archives privées prêtées et à les lui restituer dans les meilleurs délais. Deux listes des documents empruntés seront établies et cosignées par les parties prenantes.
- Article 7 : A prévenir le prêteur en cas d'action de valorisation de toute ou partie de son interview et/ou ses documents.

« Lu et approuvé »

FAIT à ....., Le .....

Le témoin :

La responsable de recherche :

Le Président de L'UTL-TB ou son représentant